



# Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 03 avril 2024

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 04/04/2024

ID : 031-213100662-20240403-DL2024\_21-DE

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 03 avril 2024, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 21 mars 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

## Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aäli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Jean-Charles CONTE – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRYPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI – Madame Mylène MONCERET, conseillers(ères) municipaux.

## Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Gérard CIBRAY à Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Élisabeth CORDEIRO à Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ à Monsieur Ludovic DARENGOSSE.

## Absents excusés :

Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Jérôme BRIÈRE – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Émilie PEZET.

## Secrétaire de séance : Monsieur Pierre ESTRYPEAU.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire, Madame Céline RODRIGUEZ, Directrice financière, Madame Justine RIVIÈRE, Affaires juridiques et Monsieur Philippe HABONNEL, Conseiller aux décideurs locaux, Direction régionale des finances publiques d'Occitanie.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 19
- Nombre de conseillers représentés : 3

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

## **2024-21 FINANCES : Comptes administratifs 2023 – Budget annexe Centre de formation des apprentis**

Rapporteur : Monsieur le Maire

<b>ADOPTE</b>				
Votants : 21	Abstentions : 0	Exprimés : 21	Pour : 17	Contre : 4

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe Centre de formation des apprentis :

### RESULTATS D EXERCICE 2023

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2023
Section de fonctionnement	75 269,33 €	284 994,10 €	209 724,77 €
Section d'investissement	287 996,65 €	612 509,83 €	324 513,18 €
<b>REPORTS 2022</b>			
Section de fonctionnement (002)		225 038,39 €	
Section d'investissement (001)	298 252,50 €		
<b>RESULTAT GLOBAL</b>			
Section de fonctionnement (002)		434 763,16 €	
Section d'investissement (001)		26 260,68 €	
<b>RESTES A REALISER</b>			
Section de fonctionnement			
Section d'investissement			
<b>TOTAL DES RESTES A REALISER</b>			
<b>RESULTATS CUMULES</b>			
Section de fonctionnement	75 269,33 €	510 032,49 €	
Section d'investissement	586 249,15 €	612 509,83 €	

Le Compte Administratif présente les comptes suivants :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES/RECETTES

Chapitres	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.
011	Charges à caractère général	20 000,00 €	12 156,00 €	7 844,00 €	60,78
66	Charges financières	62 200,00 €	62 113,33 €	86,67 €	99,86
67	Charges exceptionnelles	30 000,00 €	1 000,00 €	29 000,00 €	3,33
022	Dépenses imprévues	7 800,00 €	- €	7 800,00 €	0,00
023	Virement à la section d'investissement	269 038,39 €	- €	269 038,39 €	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00 €	- €	100 000,00 €	0,00
	<b>Total Général</b>	<b>489 038,39 €</b>	<b>75 269,33 €</b>	<b>413 769,06 €</b>	<b>15,39</b>
Chapitres	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	13 000,00 €	12 156,00 €	- 844,00 €	93,51
75	Autres produits de gestion courante	250 000,00 €	264 399,60 €	14 399,60 €	105,76
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	8 438,50 €	7 438,50 €	843,85
002	Excédent de fonctionnement reporté	225 038,39 €	- €	- 225 038,39 €	0,00
	<b>Total Général</b>	<b>489 038,39 €</b>	<b>284 994,10 €</b>	<b>- 204 044,29 €</b>	<b>58,28</b>

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 031-213100662-20240403-DL2024\_21-DE

## SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES/RECETTES

Opérations	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.
OPNI	Opération non individualisée	8 756,46 €	5 482,99 €	3 273,47 €	62,62
*NI	Non individualisé	403 533,43 €	68 288,67 €	335 244,76 €	16,92
*OF	Op. financière	513 252,50 €	214 224,99 €	299 027,51 €	41,74
	<b>TOTAL</b>	<b>925 542,39 €</b>	<b>287 996,65 €</b>	<b>637 545,74 €</b>	<b>31,12</b>
Opérations	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.
OPNI	Opération non individualisée	356 504,00 €	356 504,00 €	- €	100,00
*NI	Non individualisé	100 000,00 €	64 388,67 €	35 611,33 €	64,39
*OF	Op. financière	469 038,39 €	191 617,16 €	277 421,23 €	40,85
	<b>TOTAL</b>	<b>925 542,39 €</b>	<b>612 509,83 €</b>	<b>313 032,56 €</b>	<b>66,18</b>

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire se retire au moment du vote, il sort de la salle du Conseil municipal et donne la présidence de la séance à Madame Christel RIVIERE, 1<sup>ère</sup> adjointe.

### ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2023 du budget annexe Centre de formation des apprentis ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que présentés ;
- **ADOpte** le compte administratif 2023 du budget annexe du Centre de formation des apprentis tel que présenté ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées

le : 11/04/2024

et la délibération ayant été reçue en Préfecture

le : 11/04/2024

